

## Compte-rendu de la séance du 10 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 10 janvier, dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr Jean-Yves BRÉCIN, Maire.

Etaient présents : Mmes ACHABOUB S., CANU-BERLEMONT A., DOUCHIN M., HENTRY M., Mrs BAZEAU G., BESNARD J., BRECIN J-Y., BRUNET G., DELAHAYE L., ENOUF Y., HERBINIERE N., GOULEY F., LALLEMAND P., VILLIERE N.

Etaient absents : Mmes HUARD A., LE FAUCHEUR G., LEPOLARD S., MARIE E., SIDLER K., Mrs BAZIN J-L., BEAUGEARD M., CHESNEL G., FRANCOISE A., LANDEAU T., MERCIER P.

Etaient excusés :

Etaient représentées :

Secrétaire de séance : M. GOULEY Fabrice

### Délibération n° 2020/001 : Demande d'ajout de points à l'ordre du jour

M. le Maire demande à l'assemblée l'ajout de points à l'ordre du jour :

- La demande de subvention pour le financement des travaux de rénovation des sanitaires de l'école
- La tarification de la location de la salle de Le Mesnil Auzouf
- Vente de bois à Jurques

Le Conseil municipal décide d'accepter la modification de l'ordre du jour et l'ajout de ces points.

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

### Délibération n° 2020/002 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du dernier conseil municipal.

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

### Délibération n° 2020/003 : Charges locative des logements de l'école

Comme chaque année, le montant mensuel des charges de chauffage imputées aux logements est recalculé sur la base du prix moyen du fioul payé l'année précédente. Une légère augmentation est constatée faisant passer ce prix moyen de 0,8223 €/litre en 2018 à 0,84 €/litre en 2019 soit 2,15% d'augmentation.

Ce même taux sera appliqué aux charges de chauffage qui passeront de 109,75 € à 112,11 en 2020

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **approuve** cette augmentation qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

## Délibération n° 2020/004 : Travaux de rénovation des sanitaires de l'école

La rénovation des sanitaires doit être entreprise. Plusieurs artisans locaux ont été consultés et nous sommes en attente de leurs devis. Le montant du projet est cependant estimé de la manière suivante :

- changement des menuiseries	5 000 €
- structure et bardage	10 000 €
- agencement intérieur	10 000 €
- électricité	2 000 €
- carrelage	3 000 €
- plomberie	5 000 €
- réfection des enduits et étanchéité extérieure	8 000 €

Le montant prévisionnel des travaux s'élève donc à 43 000 € HT

Les travaux de modernisation des écoles sont éligibles à la DETR

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**Adopte** ce projet pour un montant de 43 000 € HT

Adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	43 000 €	DETR	17 200 €
		Autofinancement	25 800 €
Total	43 000 €	Total	43 000 €

Sollicite une subvention de 17 200 € au titre de la DETR, soit 40 % du montant du projet, Charge M. le Maire de toutes les formalités afférentes

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

## Délibération n° 2020/005 : Détermination des tarifs de location de la future salle de Le Mesnil-Auzouf

Les travaux d'aménagements intérieurs de la salle au Mesnil Auzouf sont en cours de finition et la pose de l'assainissement a été commandé. Le contrôle de sécurité est programmé et la possibilité de louer cette salle peut être envisagée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'appliquer les tarifs de location suivant :

- Location pour le WE	100 €	
- Location pour vin d'honneur :	50 €	
- Fourniture de vaisselle, casse et perte au même tarif que la salle de Jurques		
- Electricité	0,13 € / kWh	
- Cautions	150€	pour la salle
	+ 50 €	pour le ménage

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

## Délibération n° 2020/006 : Vente de bois

A la suite de la mise en vente de bois (avec prix de réserve à 30 €), 1 seule proposition d'achat a été reçue. Elle a été émise par M. DUBOSQ 8 route des Maisons Barettes pour un montant de 33 € le stère soit 330 € pour les 10 stères proposés.

Cette proposition étant supérieure au prix de réserve, le Conseil municipal décide d'attribuer cette vente à M. DUBOSQ pour la valeur proposée

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

**\* Informations et Questions diverses**

- Débat d'orientations budgétaires: Monsieur le Maire présente les premiers éléments du compte administratif 2019 qui n'englobent pas encore tous les chiffres de l'année passée. Il aborde ensuite les propositions d'investissement pour 2020 qui sont complétées en séance. Lorsque nous disposerons des chiffres définitifs, il est retenu que le Conseil votera le CA ainsi que le budget 2020. Ce dernier sera établi sur la base des projets évoqués ce jour et sera voté avant l'échéance électorale de mars afin de ne pas perturber le paiement de factures d'investissement en ce début d'année. Si d'autres projets ou orientations étaient retenus par la prochaine équipe municipale, ils pourront se formaliser, selon leur importance dans un budget supplémentaire ou sous forme de décisions modificatives.
- Démission d'un conseiller municipal : Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme ANFRAY Virginie a présenté sa démission du conseil municipal. Celle-ci est désormais effective.
- Organisation des vœux 2020 : Comme chaque année les habitants seront invités à la cérémonie des vœux qui sera organisée le 25 janvier à 15h à la salle des fêtes de Jurques.
- Départ d'un locataire : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement situé au 9 rue Haute à Le Mesnil-Auzouf a été rendu au 25 décembre 2019 par les anciens locataires M. GODEY et Mme GERVAISE. L'état des lieux vient de nous parvenir. Les espaces verts ayants finalement été entretenus, la caution pourra être remboursée. De façon plus globale, la mise en place d'une caution supplémentaire pour l'entretien des espaces verts n'est pas retenue.
- Logement Mme BIANCHI : Mme BIANCHI a fait appel à M. ROUSSEL pour l'interpeller sur des tâches apparaissant au plafond d'une de ses chambres (celle de gauche dans la cour de l'atelier). M. ROUSSEL a également remarqué des taches d'humidité au-dessus du volet. Le bilan de l'étanchéité et de l'isolation de ce logement devra être faite. L'examen de la situation de ce logement vis à vis des demandes d'isolation à 1€ pourra être envisagé.

Les prochaines séances du Conseil Municipal auront lieu les : 7/02/2020 - 13/03/2020 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21h30 heures

Certifié conforme aux registres des délibérations  
A Dialan-sur-Chaîne, le 17/01/2020  
Le Maire, J-Y BRECIIN

